



2011
agenda

mondonville

Éditions BUCEREP



Monique MEDORI - Monique PREVITALI

Pharmacie Le Moulin à Vent

Homéopathie - Herboristerie - Vétérinaire - Matériel Médical

C.C Le Moulin à Vent - 31700 MONDONVILLE

Tél./Fax 05 61 85 31 80

pharmacie-medori-previtali@wanadoo.fr



*Les Ecuries de la Tour,
La simplicité chic...*

*Hôtel de Charme, Bar de Découverte,
Restaurant de Saveur, Séminaires et Banquets*



**A 15 mn du Centre Ville de Toulouse,
A 10 mn de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac,**



Les Ecuries de la Tour

3 Route de Toulouse - 31700 MONDONVILLE

Tél. 05 61 85 83 04 - Fax 05 61 15 60 89 - GPS : Lat : 43.672772 Long. 1.288224

www.lesecuriesdelatour.fr

**O
P
T
I
C
I
E
N**

Fibrac Optique
05 61 07 19 32

Lévisnac Optique
05 34 32 19 01

Merville Optique
05 61 07 68 16

OPTIFLO



Saint Jary Optique
05 61 35 16 34

7 Deniers Optique
31200 Toulouse
Z. 05 34 43 23 27

Grisolles Optique
05 63 26 58 27

www.optiflo-optique.com

**L
U
N
E
T
I
E
R**

Editorial

1

BUCEREP a le plaisir de vous offrir l'Agenda 2011, avec le concours des annonceurs qui ont souhaité s'associer à cette nouvelle édition.

N'hésitez pas à les consulter, ils vous réserveront le meilleur accueil.

Cet agenda se veut avant tout pratique, simple dans son utilisation, il comporte les informations utiles dont vous pouvez avoir besoin au quotidien.

Gardez-le à portée de main, il vous accompagnera tout au long de cette nouvelle année.

L'éditeur.

"L'Agenda BUCEREP" est une publication dont le titre est déposé auprès de l'INPI.

Les Éditions BUCEREP en ont assuré la création, la réalisation et la régie publicitaire

Toutes reproductions interdites

Éditions BUCEREP : 54 bis, rue Alsace-Lorraine

B.P. 41435 - 31014 TOULOUSE Cedex 06

Tél. 05 61 21 15 72 - Fax : 05 61 23 02 41

E-mail : contact@bucerep.com - <http://www.bucerep.com>



Agenda
ville de
Mondonville
année 2011

Le Maire

Edmond DESCLAUX

Les Adjoints et les Délégués au Maire

Michel BOIAGO

Huguette FERAL

Josette ROUALDES

André VALETTE

Pierre DUPUY

Bernard MANCET

Marie RAMIER

Sophie TOMASIN

Gilles LAGARDERE

Alain POUJOL

Les Conseillers Municipaux de la Majorité

Christine GARSIA

Jean Luc BERTERO

Nadine HURY

Béatrice ESCLARMONDE

Erick CIRILLO

Hélène MAROUBY

Cyril PODIO

Nelly PARTEZANA

Chantal ENGELVIN

Eric COLOMBÉ

Chostine ROUALDES

Jean-Jacques FRANCES

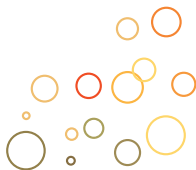
Les Conseillers Municipaux de l'Opposition

Gérard CAMPISTRON

Philippe DEVISE

Françoise CORDOMI

Philippe CONQUET



Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Edmond DESCLAUX

Agence de l'Urbanisme de l'Agglomération
Toulousaine - AUAT

Edmond DESCLAUX

Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération
Toulousaine - SMEAT

Edmond DESCLAUX

SIVOM Blagnac-Constellation

Edmond DESCLAUX, Gilles LAGARDERE, Michel BOIAGO,
Sophie TOMASIN

Transport des Personnes Agées

Josette ROUALDES

Syndicat Intercommunal d'Electrification de la
région ouest

André VALETTE, Alain POUJOL

Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne

André VALETTE, Alain POUJOL

Les Services d'Urgences

Gendarmerie	17 ou 05 62 74 51 71
Police Municipale	06 43 31 84 45
Pompiers.....	18 ou 05 61 06 39 00
SAMU.....	15 ou 05 61 49 33 33

Santé

• Généralistes

Michel CLERIVET	05 61 85 25 66
François VIATGE	05 61 85 88 91

• Pharmacie

MEDORI-PREVITALI	05 61 85 31 80
------------------------	----------------

• Ostéopathe -Kinésithérapeute

Michèle VEDERE - Fabienne POUBLAN	05 61 06 93 80
---	----------------

• Orthophoniste

Nathalie MASSOM	05 34 52 94 06
-----------------------	----------------

• Psychologue

FOUCAUDEAU	06 16 91 82 77
------------------	----------------

• Chirurgiens Dentistes

Françoise COTTET-LOUPIAS	05 61 85 11 33
Emmanuel BRUNATO	05 61 06 31 31

• Clinique Vétérinaire

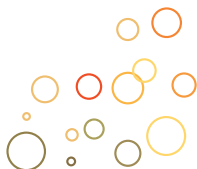
Bertrand MOLERES	05 62 13 73 86
------------------------	----------------

• Pédicure – Podologue D.E.

Marion MARTY	05 61 85 77 02
--------------------	----------------

• Cabinet d'Infirmières

Marylène BIENASSIS.....	05 61 06 31 16
Chantal DE CARVALHO-VERDIER	05 61 85 20 24
.....	06 79 86 87 08



Les services publics

MairieTél : 05 61 85 21 79 - Fax : 05 61 06 14 37
 mairie@mondonville.fr

Heures d'ouvertures :

Du lundi au jeudi de 8H30 à 12H et de 13H à 17H30

Le vendredi de 8H30 à 12H et de 13H à 16H30

Police Municipale	06 43 31 84 45
Services Administratifs	05 61 85 21 79
Service Social.....	05 61 85 21 79
Services Techniques.....	05 61 06 98 69
Service Culturel	05 61 06 14 30

Enseignement

Ecole Maternelle Jules Verne	05 61 85 30 98
Ecole Primaire Jules Verne.....	05 61 85 23 32
Ecole Maternelle Caroline Aigle	05 34 52 76 71
Ecole Primaire Caroline Aigle	05 34 52 76 79

Crèche « Les Grillons »	05 61 06 97 15
Relais Assistantes Maternelles	05 62 13 43 78

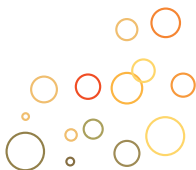
La Poste	05 62 13 41 70
Centre des Impôts.....	05 62 74 23 00
Trésorerie Principale.....	05 62 74 73 40

Conciliateur de Justice

Permanence Blagnac, Hôtel de ville05 61 71 72 00
Mercredi 12h00 à 17h00 sur RDV

Avocats

2 Place du Languedoc - Cornebarrieu
Samedi matin de 9h00 à 12h00 sans rendez vous



Environnement

DECHETTERIE Cornebarrieu

Chemin de Saint James

Ouverte, lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Samedi et dimanche de 10h00 à 18h00

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage s'effectue trois jours par semaine.

Les bacs bleus pour le "Tri sélectif papier"

La collecte a lieu le Jeudi soir à partir de 19 H

Les bacs verts pour "les Ordures Ménagères"

La collecte a lieu les mardi et vendredi soir à partir de 19 H

Transports

• TAXIS

Jean-Luc CHOURRET05 61 06 98 62

Taxi LOPEZ05 61 85 37 00

• LE TAD

Les arrêts du TAD 118 sont identifiés par un poteau portant des ailettes TAD 118,

Vous le réservez en téléphonant au n° vert 0 800 929 929, deux heures avant votre départ et vous conviendrez du rendez-vous à l'arrêt de votre choix. L'opérateur vous indique l'heure de passage.

• MOBIBUS

Ce service de transport à la demande est destiné aux personnes à mobilité réduite. Il s'étend désormais aux communes de l'agglomération Toulousaine et transportent les usagers de porte à porte dans des véhicules adaptés (rampe d'accès amovible, plancher plat...).

Il est dédié aux personnes en fauteuils roulants ou non voyantes et dont le handicap ne leur permet pas de prendre le réseau urbain classique.

Une réservation est obligatoire avant chaque trajet :

..... 05 34 25 90 91

<http://www.mobibus.com/>

BUS - TISSEO - La ligne 17 : Mondonville – Clinique des Cèdres – Mairie de Cornebarrieu – Cornebarrieu Latécoère - Lycée Saint Exupéry – Blagnac Place Brassens – Place de Révolution - Blagnac Parc du Ritouret.

Bus Arc-en-Ciel - Transports interurbains

C'est le réseau interurbain qui dessert 372 communes. Il permet aux voyageurs de la périphérie toulousaine de se rendre au centre de Toulouse.

AMICALE DU 3ème AGE

Contact : Alain DOUCY
3, place de l'Horloge
31700 MONDONVILLE
Tél : 05 61 85 19 18
Port : 06 76 46 77 20
alain.doucy@wanadoo.fr

CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES

Contact : Véronique ONNO
4, rue des Charmes
31700 MONDONVILLE
Tél : 05 61 85 29 50
parents.mondonville@free.fr
veronique.onno@wanadoo.fr

ENTRAIDE ET PARTAGE

Contact : Mme Nicole POUJOL
et Mme QUATRECOTES
4, avenue de Guyenne
31700 MONDONVILLE
Tél : 05 61 85 58 56

ASM FOOTBALL

Contact : Thierry BARRAUD
4, avenue de Guyenne
31700 MONDONVILLE
Port : 06 78 57 67 59
thierry-barraud@orange.fr

PASSING-CLUB - Tennis

Contact : Didier SON
4, lot. La Prairie
31530 MONTAIGUT-SUR-SAVE
Port : 06 74 63 04 43
son.didier@free.fr

PETANQUE

Contact : Crescent CORNAC
Rue du Ribachou
31700 MONDONVILLE
Port : 06 83 47 95 29

JUDO CLUB PIBRAC MONDONVILLE

Contact : Robert GOUZE
44, rue du Béarn
31820 PIBRAC
Tél : 05 61 07 39 22
Port : 06 27 88 17 85
rvaa.gouze@wanadoo.fr

VELO CLUB

Contact : Cathy SANSAY
4, avenue de Guyenne
31700 Mondonville
Tél : 05 34 60 00 79

COMITE DES FETES

Contact : Brice WASSILIEFF
4, avenue de Guyenne
31700 MONDONVILLE
Port : 06 73 35 70 17

FOYER RURAL

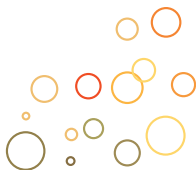
Contact : André DAFFOS
4, avenue de Guyenne
31700 MONDONVILLE
Tél : 05 61 06 11 62

ACCA - Chasse

Contact : Gérard CAMPISTRON
2, Chemin du Ruisseau
31700 MONDONVILLE
Tél : 06 07 15 72 95

F.N.A.C.A.

Contact : Alain DOUCY
3, place de l'Horloge
31700 MONDONVILLE
Tél : 05 61 85 19 18
Port : 06 76 46 77 20
alain.doucy@wanadoo.fr



LYRE D'ALLIEZ

Contact : *Didier BOCLE*
 1, Chemin de la Cornague
 31700 MONDONVILLE
Tél : 05 62 13 75 06
 didier.bocle@orange.fr

MONDONSWING

Contact : *Hervé LAGET*
 4, avenue de Guyenne
 31700 MONDONVILLE
Tél : 05 61 85 19 71
Port : 06 61 57 19 71
 contact@mondonswing.net

LES MURS ONT DES OREILLES

Contact : *Sébastien PELIZZON*
 3, rue Pégase
Tél : 06 72 02 20 11

ENVOL-danse

Contact : *Sylvie DAUBEZE*
Tél : 06 16 44 31 98

COMITE PAROISSIAL

Contact : *Léonette PINEL*
 2214, Route de Toulouse
 31700 Mondonville
Tél : 05 61 85 31 14

CRECHE ASSOCIATIVE
"Les Grillons"

Contact : *Sandrine SAFRA*
 4, Route de Daux
 31700 MONDONVILLE
Tél : 05 61 06 97 15

TROUPE DE SPECTACLE

Contact : *Jean RAMOS*
 Villa 7-3, Route de Daux
 31700 MONDONVILLE
Tél : 05 61 06 29 04
Port : 06 82 45 08 69
 jr.ramos@orange.fr

ESPRIT CREATIF

Contact : *Dominique BARTHE*
 5, impasse du Vallon
 31700 MONDONVILLE
Tél : 06 13 64 49 22
 espritcreatif@voila.fr

AIRSOFT THEMATIQUE

Contact : *David LEBRERE*
 Villa 12,
 les Jardins de Gascogne
 27, chemin de Bouconne
 31700 MONDONVILLE
Port : 06 86 73 83 33
 david.lebrere497@orange.fr

L'EMBEILLIE

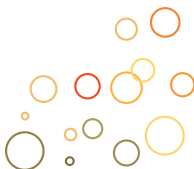
27, chemin de Bouconne
 Appt 45
 31700 MONDONVILLE
Port : 06 17 80 58 16

SCOUTS ET GUIDES DE France

Contact : *Jean et Anne BEGHIN*
 202, route de la Salvétat
 31470 FONTENILLES
Tél : 05 61 07 43 76

SENIORS SPORTIFS

Contact : *Jean-Claude LOUT*
 4, avenue de Guyenne
 31700 MONDONVILLE
Tél : 05 61 85 94 84



Carte Nationale d'Identité

Elle est valable 10 ans

Où s'adresser : à la Mairie du domicile

Pièces à fournir :

- Copie intégrale de l'acte de naissance (récente),
- 2 photos d'identité récentes aux nouvelles normes européennes,
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Carte nationale d'identité périmée ou déclaration de perte ou de vol.

Coût : Gratuit

Passeport Biométrique

Le passeport biométrique est en vigueur en Haute-Garonne depuis juin 2009.

Seules les mairies dotées des dispositifs pour établir les passeports biométriques sont habilitées à recevoir les demandes.

Listes des mairies équipées de dispositifs pour les demandes de passeports biométriques en Haute-Garonne : ASPET, AUTERIVE, BAGNÈRES DE LUCHON, BALMA, BLAGNAC, CARBONNE, CASTANET-TOLOSAN, CASTELGINEST, CAZÈRES, COLOMIERS, CUGNAUX, FRONTON, GRENADE, LANTA, L'ISLE EN DODON, L'UNION, MONTASTRUC LA CONSEILLÈRE, MONTGISCARD, MURET, PLAISANCE DU TOUCH, REVEL, ST LYS, ST GAUDENS, TOULOUSE, TOURNEFEUILLE, VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS.

Les usagers doivent contacter les mairies listées ci-dessus, qui n'ont pas de compétence territoriale déterminée, et prendre rendez-vous.

Pièces à fournir :

- carte nationale d'identité en cours de validité,
- livret de famille,
- acte de naissance (en cas de 1^{ère} demande de renouvellement pour un passeport de plus de 7 ans),
- 2 photos conformes aux normes en vigueur,
- 1 justificatif de domicile,
- passeport périmé éventuellement.

• *Coût* : dans la mesure où les mairies sont équipées d'un appareil photographique, le droit de timbre est majoré d'1 € à 2 €.

- 19 € pour les enfants de moins de 15 ans
- 44 € pour les mineurs entre 15 et 18 ans
- 88 € pour les personnes majeures.



Livret de famille

Comment l'obtenir : Document remis en Mairie, le jour de la célébration du mariage

La mise à jour du livret de famille est obligatoire. Son titulaire doit le présenter pour modification, en Mairie, à chaque changement de l'état civil ou de la situation familiale le concernant.

Coût : Gratuit

Demande de célébration de mariage

Où s'adresser : A la Mairie du domicile des (ou de l'un des deux) époux.

Comment l'obtenir : La demande doit être établie après un mois d'habitation en continue sur la commune. Le recueil des différentes pièces et la célébration du mariage se fait à la Mairie du domicile de l'un des deux époux.

Coût : Gratuit

PACS

Où s'adresser : au Tribunal d'Instance de Toulouse

40 avenue Camille Pujol - BP 35847

31506 Toulouse cedex 5 - Tél : 05 34 31 79 79

Déclaration de naissance

Où s'adresser : A la Mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir :

- le certificat médical de naissance
- le livret de famille ou la carte nationale d'identité.

Coût : Gratuit

Déclaration de décès

Où s'adresser : A la Mairie du lieu de décès, dans les 24 heures qui suivent le constat du décès, dimanche et jour férié non compris.

Pièces à fournir :

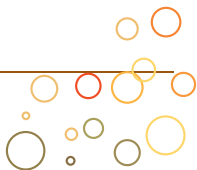
- le certificat médical délivré par un médecin,
- le livret de famille ou une pièce d'identité du défunt.

Coût : Gratuit.

La destination des cendres funéraires est à déclarer auprès de la Mairie. Il faut indiquer la destination que vous souhaitez pour les cendres ou l'urne du défunt :

- disperser les cendres dans « un jardin du souvenir »,
- inhumer dans une sépulture,
- déposer dans une case de columbarium

Cette déclaration aidera à la localisation des cendres ou l'urne des défunts et permettra aux municipalités d'apporter une aide fiable à la recherche des familles.



Autorisation de sortie de territoire d'un mineur

Où s'adresser : A la Mairie

Tout mineur français qui doit quitter la métropole sans être accompagné d'un parent (ou de son représentant légal) doit, s'il est dépourvu de passeport personnel valide, être muni de cette autorisation.

Pièces à fournir :

- la carte d'identité nationale,
- livret de famille à jour,
- un justificatif de domicile récent.

La demande doit être faite par le représentant légal, qui doit se rendre en personne à la Mairie.

Coût : Gratuit.

Se faire recenser à 16 ans pour la journée d'appel à la Défense Nationale

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser, dans les 3 mois suivant leur 16 ans, en vue de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), à la Mairie de son domicile.

Pièces à fournir :

- la carte d'identité nationale,
 - le livret de famille de ses parents,
 - un justificatif de domicile récent.
-

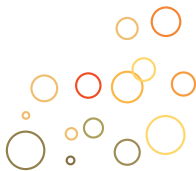
Inscriptions sur les listes électorales

L'intéressé doit, l'année de ses 18 ans, déclarer son inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre.

Où s'adresser : A la Mairie de son domicile.

Pièces à fournir :

- la carte d'identité nationale,
- un justificatif de domicile récent.



Carte Grise

Où s'adresser : En Mairie ou à la Préfecture.

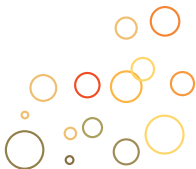
Pièces à fournir :

- la carte d'identité nationale,
- un justificatif de domicile récent,
- l'ancienne carte grise barrée,
- le certificat de vente,
- la demande d'immatriculation,
- le contrôle technique pour les véhicules de + de 4 ans,
- un chèque à l'ordre du Trésor Public.

Coût : Variable en fonction du département et de la puissance fiscale.

Perte ou vol de papiers d'identité

Faite une déclaration de perte ou de vol à la gendarmerie ou auprès des services de la police nationale, il vous sera remis un récépissé de perte ou de vol qui sera valable 2 mois (1 mois pour la carte grise).



Documents à conserver

Logement



Factures d'électricité et de gaz : 2 ans

Factures d'eau : 4 ou 2 ans

4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée.

Factures de téléphone : 1 an

Factures liées aux travaux : 10 ans ou 30 ans

Dépend de la nature des travaux

Certificats de ramonage : 1 an

Titres de propriété : indéfinie Jusqu'à la revente

Charges de copropriété et correspondances avec le syndic : 10 ans - Contrat de location : indéfinie

Pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes.

Inventaire du mobilier pour les locations meublées : indéfinie

Pendant toute la durée de la location.

Quittance de loyer : 5 ans

Impôts sur le revenu : 3 ans

A compter de l'année qui suit l'année d'imposition.

Impôts locaux : 1 an

Les avis d'impôts locaux doivent être conservés jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.

Attention : depuis 2005, l'avis de redevance est commun avec l'avis de taxe d'habitation.

Redevance télévision : 1 an

Elle doit être conservée jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.

Preuve du paiement des impôts : 4 ans

Impôts et Taxes



Banque



Chèques

à encaisser : 1 an et 8 jours

Passé ce délai, la banque n'a pas à le payer.

Prêt à la consommation : 2 ans

A compter de la dernière échéance du crédit.

Prêt immobilier : 2 ans

A compter de la dernière échéance de l'emprunt.

Relevé de compte, virement, prélèvement, remise de chèque ou d'espèces, talons de chèques : 5 ans

Ce délai correspond à celui de l'action civile.

Travail



Bulletins de salaire, contrats de travail, certificats de travail : indéfinie

Jusqu'à la liquidation

de la retraite.

Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement) : 5 ans

Allocations chômage (paiement) : 2 ans

Les actions en paiement des allocations chômage se prescrivent au bout de 2 ans.

Allocations chômage (restitution) : 3 ans

Pôle emploi - Assédic dispose d'un délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées.

Documents à conserver



Santé

Remboursement d'assurance maladie et maternité : 2 ans

Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées.

Versement d'indemnités journalières : variable

Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.

Remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux au titre d'un accident du travail : indéfinie

Il est préférable de conserver indéfiniment tous les documents, en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé de la victime.

Capital décès : 2 ans

L'avis doit être conservé 2 ans à compter du jour du décès.

Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant : indéfinie

Pour le carnet de santé : au moins pendant la minorité de l'enfant.

Certificats, examens médicaux, radiographies : indéfinie

Les documents doivent être conservés, ils peuvent être utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

Ordonnance : 1 an



Assurance

Quittances et primes : 2 ans

Quittances, avis d'échéance, preuve du règlement ; courrier de résiliation et accusé de réception

Contrats d'assurance habitation et automobile : durée du contrat

+ 2 ans

Le contrat doit être conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation.

Dossier «dommages corporels» : 10 ans

Les papiers (factures, expertises, certificats médicaux) doivent être conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation.

Assurance sur la vie et assurance décès : durée du contrat + 10 ans

Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie.



Famille

Actes d'état civil (copies intégrales et extraits) : indéfinie

Les actes d'état civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois, dans certains cas (en vue du mariage notamment), il doivent avoir été délivrés depuis moins de 3 mois ou 6 mois.

Avis de paiement des prestations familiales : 2 ans

Jugement de divorce, jugement d'adoption : indéfinie

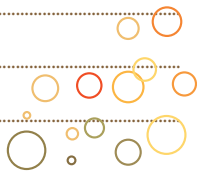
En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.

Acte de reconnaissance d'un enfant : indéfinie

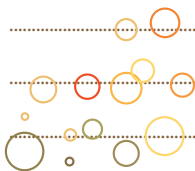
La mairie peut en délivrer une copie.

Contrat de mariage, livret de famille, testament/succession : indéfinie

Notes



Notes



Cette publication est conforme aux règlements professionnels exigés par le Syndicat de la presse et de l'édition des supports divers. Les Éditeurs déclinent toute responsabilité relative aux erreurs ou omissions commises involontairement que pourrait comporter le présent ouvrage.

Le contenu rédactionnel ainsi que les photographies sont rédigés et fournis par la Mairie.

Interprétation artistique aux valeurs d'échelle modifiées pour meilleure lisibilité. © Toute reproduction, toute adaptation, même partielles, quel qu'en soit le mode, le support et le destinataire sont interdites sans notre autorisation préalable. Dans le cas contraire, elles seront poursuivies (art. 19 de la loi du 11 mars 1957).

"L'Agenda BUCEREP" est une publication
dont le titre est déposé auprès de l'INPI.

Les Éditions BUCEREP en ont assuré
la création, la réalisation et la régie publicitaire

Toutes reproductions interdites

Éditions BUCEREP : 54 bis, rue Alsace-Lorraine

B.P. 41435 - 31014 TOULOUSE Cedex 06

Tél. 05 61 21 15 72 - Fax : 05 61 23 02 41

E-mail : contact@bucerep.com - <http://www.bucerep.com>



TAXI LOPEZ

Transports malades
Assis conventionnés
Toutes caisses
Dialyse, Radiothérapie
Rééducation.

9, impasse de panedautes
31700 MONDONVILLE
06 34 01 04 75 robert.lopez@hotmail.fr



Mr et Mme CASTERA
5 Rue du Fournil - 31700 Mondonville
Tél./Fax 05 61 85 25 09



Domaine de Sandreau
6, Chemin de Panedautes - 31700 MONDONVILLE
Tél. 05 62 13 64 00 - Fax : 05 62 13 64 13 • www.euralis.fr



Composez vous même
votre bijou en or et
commandez le sur
www.4mee.fr



LABORATOIRE DES CÈDRES ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE

accrédité norme ISO CEI 17025



CIDEX 2000
31700 CORNEBARRIEU
Tél. 05 61 06 16 16



31700 MONDONVILLE
05 62 13 68 50

Ouvert
de 9h00 à 19h45



BODY LIFE

SCULPTEZ VOTRE CORPS

Centre de Remise en Forme
Impasse de Brocillande - 31620 PIBRAC
Tel. 05 68 48 67 48 carde.porcillebasado.fr



POWER PLATE



SEANCE INDIVIDUELLE COACHÉE